**Synthèse des modalités de traitement de l'absentéisme**

1er d° : Equipe éducative (en présence de partenaires éventuels (AS, infirmier scolaire, IEN, EFIV, référent MDS, …..)) avec ou sans famille (si contact rompu)

2nd d° : Commission éducative

1ER Signalement Absentéisme

à l'IA DASEN *(DIVEL)*

*dont info sur les actions*

*mises en œuvre (PV équipe éducative ou commission éducative)*

Mesures d'accompagnement

**SI RETOUR ASSIDUITE SCOLAIRE : LE SIGNALER A LA DIVISION DES ELEVES**

1er d° : Equipe éducative (pas systématique si la précédente est récente)

2nd d° : Commission éducative

Dispositif

d'aide et d'accompagnement contractualisé avec la famille

2nd signalement

à l'IA DASEN

Désignation d'un personnel d'éducation référent

*(pour le 2nd d°)*

Convocation de la famille par l'IA DASEN devant commission absentiéisme

Saisine du Procureur par l'IA DASEN